

## BAREME DE CALCUL DU MONTANT DES HONORAIRES DE SYNDIC 2025

### BAREME DEGRESSIF AU NOMBRE DE LOTS

#### GESTION COURANTE

	H.T.	TVA 20,00 %	TTC
- jusqu'à 6 lots :	forfait annuel – 2004,00 €	400,80 €	2 404,80 €
- de 7 à 10 lots :	291,00 € par lot par an	58,20 €	349,20 €
- de 11 à 19 lots :	248,00 € par lot par an	49,60 €	297,60 €
- de 20 à 44 lots :	208,00 € par lot par an	41,60 €	249,60 €
- de 45 à 89 lots :	171,00 € par lot par an	34,20 €	205,20 €
- à partir de 90 lots :	150,00 € par lot par an	30,00 €	180,00 €

- Prix au nombre de copropriétaires si supérieur au nombre de lots.

Conditions particulières pour copropriétés neuves ou récentes couvertes par garantie décennale, étude au cas par cas.

#### - Honoraires de mutation

Etat daté en trois parties :

Réponse aux notifications des notaires, honoraires d'opposition (hors coût d'opposition par ministère d'huissier), honoraires d'imputation au propriétaire lors de l'approbation des comptes du trop ou moins perçu sur provisions révélé par l'approbation des comptes, clôture du compte (à la charge du vendeur)

295,00 € H.T.      TVA : 59,00 €      354,00 € TTC

- **Gestion financière et administrative des travaux exceptionnels** : appels d'offres, étude comparative, devis, suivi travaux, appels de fonds, répartition, souscription dommages ouvrage.

1.1 En l'absence d'un maître d'œuvre : 5% H.T du montant T.T.C. des travaux

1.2 En présence d'un maître d'œuvre : 3% H.T. du montant T.T.C des travaux

## BAREME DE CALCUL DU MONTANT DES HONORAIRES DE GESTION

8 % H.T. soit 9,6 % T.T.C. du montant du loyer hors charges.

## BAREME DE CALCUL DU MONTANT DES HONORAIRES SUR LOCATIONS

### I – LOCATIONS EN MEUBLES

5,83 % H.T. soit 7 % T.T.C. du loyer annuel hors charges pour le preneur plafonné à 10 € + 3 €

5,83 % H.T. soit 7 % T.T.C. du loyer annuel hors charges pour le bailleur plafonné à 10 € + 3 €

### II – LOCATION DE LOCAUX NUS

5,83 % H.T. soit 7 % T.T.C. du loyer annuel hors charges pour le preneur plafonné à 10 € + 3 €

5,83 % H.T. soit 7 % T.T.C. du loyer annuel hors charges pour le bailleur plafonné à 10 € + 3 €

### III – REDACTION DE BAIL

4,17 % H.T. soit 5 % T.T.C. du loyer annuel hors charges pour le preneur

**BAREME DE CALCUL DU MONTANT DES HONORAIRES SUR VENTES 2025**

<b>TYPE</b>	<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>CALCUL HONORAIRES HT</b>	<b>CALCUL HONORAIRES TTC</b>
<b>POUR APPARTEMENTS ET IMMEUBLES</b>	SUR PART ≤ 50 000 €	FORFAIT 4.166,67€	FORFAIT 5 000 €
	DE 50 000 à 100 000 €	7,50 %	9,00 %
	DE 100 000 à 150 000 €	6,67 %	8,00 %
	DE 150 000 à 200 000 €	5,83 %	7,00 %
	DE 200 000 à 300 000 €	5,00 %	6,00 %
	AU DESSUS DE 300 000 €	4,17 %	5,00 %
<b>POUR FONDS DE COMMERCE</b>		10 %	12,00 %
<b>POUR PROPRIETES</b>		10 %	12,00 %